

**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 80 – avril 2017



TABLE DES MATIERES

- I. Le mot du syndic
- II. Convocation à l'assemblée communale
- III. Comptes 2016
- IV. Présentation du plan financier
- V. Bouclage de conduites d'eau
 - Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine
 - Chemin du Saudillet – Chemin de la Prairie
- VI. Alpage « Pra Fleuri » - modification du projet d'adduction d'eau, financement
- VII. Nouvelles structures d'accueil pour nos enfants
 - Accueil extrascolaire
 - Crèche « Les Zoubilous », à Enney
- VIII. Commissions communales
- IX. Une mutation majeure dans notre administration communale
- X. Réseau d'alimentation en eau potable
- XI. Rubrique « énergie »
- XII. Incendie de Villars-sous-Mont – Le récit du chef d'intervention
- XIII. Journée récréative pour les aînés
- XIV. Réduction des primes d'assurance-maladie - Mémento (valable dès le 1^{er} janvier 2017)
- XV. Le coin des sociétés
- XVI. Divers
 - Transports publics - Cartes journalières
 - Vacances d'été 2017 - fermeture du Bureau communal
 - Mots croisés

Heures d'ouverture du Bureau communal

Lundi	FERME	
Mardi		14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	
Jeudi		14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	



I.

Le mot du syndic

Après un hiver durant lequel la pratique des sports de glisse s'est montrée compliquée, le printemps nous promet de nouveaux espoirs et de belles perspectives. La Fête des musiques gruériennes occupe toute la concentration des Grandvillardines et des Grandvillardins. Oui, chacune et chacun est appelé à mettre sa pierre à l'édifice. Cet événement majeur pour notre village doit être rassembleur et mémorable. Connaissant la force et la volonté de notre communauté, je reste persuadé que la fête sera belle et réussie. Unissons-nous donc ! Ensemble, nous y arriverons plus facilement et ce, dans un esprit fédérateur, lequel saura porter ses fruits bien au-delà de la fête.

Un des dossiers qui occupe le conseil actuellement est la finalisation de notre plan d'aménagement local (PAL). Après la deuxième enquête du début de l'année, trois oppositions ont fait l'objet de séances de conciliation. Notre PAL pourra bientôt être transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), à Fribourg, pour la phase d'approbation.

Comme beaucoup d'autres communes, un autre dossier actuellement sur la table du conseil est celui de l'avenir de notre office de poste. Des discussions avec les responsables du Géant jaune sont en cours. Dès que les négociations seront plus avancées, vous serez mis au courant des résultats.

Notre site internet a subi une cure de jouvence. Son nouveau look permet une consultation plus aisée au moyen de smartphones ou tablettes. Une petite visite s'impose : www.grandvillard.ch. D'ici peu, une rubrique « notifications » vous informera des actualités.

Notre administration communale connaîtra un changement important ; il s'agira de trouver un digne successeur à Madame Marthe Brodard, actuelle secrétaire, qui prendra sa retraite cet automne.

Dans le présent bulletin, nous avons l'avantage d'informer les jeunes parents de quelques avancées réjouissantes concernant la garde de leur progéniture.

Après le passage des migrants, comme planifié, l'armée est de retour au Camp militaire et ce, pour plusieurs années. L'objectif du conseil communal est de créer un partenariat avec l'Etat-Major dans le but d'anticiper les éventuels problèmes. De par l'occupation de la place de tir par l'armée et malgré nos efforts pour une solution de mise à disposition de terrains, nous avons perdu « The Mud Day » et ses milliers de participants. Dommage pour la visibilité de notre région !

A tout cela, s'ajoutent ces nombreux dossiers, dont le contenu ne peut être divulgué, secret de fonction oblige, mais dont l'ampleur et la complexité demande bien souvent une dépense d'énergie considérable.

Heureusement, les questions d'ordre financier ne sont, pour l'instant, pas trop préoccupantes ! Les résultats de la votation de la RIE III nous laissent quelques moments de répit. Aussi, nous sommes attentifs à l'actuelle consultation de la nouvelle péréquation financière cantonale.

Le conseil communal continue à s'engager activement et avec motivation pour le bien de notre village et de ses citoyens.

Pour le conseil communal
Daniel Raboud, syndic

II.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 3 mai 2017, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2016

(Il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet : www.grandvillard.ch)

2. Comptes 2016 (Ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)

2.1. Compte de fonctionnement

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

2.2. Compte des investissements

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

3. Présentation du plan financier

4. Bouclage de conduites d'eau

- Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine
- Chemin du Saudillet – Chemin de la Prairie

5. Alpage « Pra Fleuri » - modification du projet d'adduction d'eau, financement

6. Adoption d'un règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

(Il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet, sous la rubrique « Bulletin d'information »)

7. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

III.

Comptes 2016

En application des articles 10 lit. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes ainsi que des articles 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2016 ont été contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 3 mai 2017.

Vous trouverez, ci-après, un résumé du bilan et des comptes précités.

Commune de Grandvillard

BILAN 2016

Date 09.03.2017 /Page 1

	Solde au 31.12.2015	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2016
		Augmentation	Diminution	
1 Actif	5'394'288.78 	569'603.84		5'963'892.62
10 Disponibilités	134'448.41	662'375.01		796'823.42
11 Avoirs	745'009.34	455'881.91		1'200'891.25
12 Placements	732'130.15		138'985.05	593'145.10
13 Transitoire	269'795.13		43'904.33	225'890.80
14 Investissements	3'204'898.75		356'763.70	2'848'135.05
15 Prêts et participations permanentes	308'007.00		9'000.00	299'007.00
2 Passif	5'394'288.78 	563'834.18		5'958'122.96
20 Engagements courants	288'065.15	192'376.30		480'441.45
22 Dettes à moyen et long terme	3'965'942.12		48'353.07	3'917'589.05
25 Passifs transitoires	102'626.90		20'189.05	82'437.85
28 Réserves	72'318.10	440'000.00		512'318.10
29 Fortune nette	965'336.51			965'336.51
Total des actifs	5'394'288.78 	569'603.84		5'963'892.62
Total des passifs	5'394'288.78 	563'834.18		5'958'122.96
Excédent des actifs				5'769.66



Commune de Grandvillard		C O M P T E 2016				Date 09.03.2017 /Page 1	
Comptes de fonctionnement (par départements)		Compte 2016		Budget 2016		Compte 2015	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	567'574.35	217'735.25	541'682	197'875	521'280.33	221'276.60
1	ORDRE PUBLIC	123'541.05	128'379.55	58'957	59'000	117'447.60	125'970.30
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'155'972.40	331'271.35	1'195'820	340'330	1'144'779.65	292'722.15
3	CULTURE ET LOISIRS	112'207.40	232.70	116'307	180	123'299.90	2'386.70
4	SANTE	244'460.05	9'076.05	250'928	8'000	248'835.00	1'686.85
5	AFFAIRES SOCIALES	442'079.60	3'220.00	456'880	6'000	461'613.55	5'776.75
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	214'541.30	48'955.60	264'782	62'100	222'647.30	59'588.50
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	487'596.95	383'912.10	419'240	321'580	392'901.55	319'051.55
8	ECONOMIE	557'563.40	575'523.21	443'492	476'000	501'236.40	538'910.21
9	FINANCES ET IMPOTS	1'294'212.00	3'507'212.35	594'327	2'879'494	1'216'265.60	3'400'112.47
	Charges totales	5'199'748.50		4'342'415		4'950'306.88	
	Revenus totaux		5'205'518.16		4'350'559		4'967'482.08
	Excédent de revenus	5'769.66		8'144		17'175.20	

Compte de fonctionnement

Les pages précédentes contiennent un résumé du bilan, ainsi que les totaux des comptes de fonctionnement comparés au budget et aux comptes 2015. Toutefois, nous tenons à vous donner quelques explications complémentaires.

Administration

Les coûts liés à ce chapitre sont supérieurs au budget. Ils s'expliquent par le nombre de votations et d'élections, le début d'une nouvelle législature, le changement de secrétaire administrative et la charge de travail de l'administration.

Protection civile

Les revenus et les charges sont nettement supérieurs au budget pour ce chapitre, mais le résultat est pratiquement identique. Cette grande différence provient d'une subvention versée par le canton pour la construction d'abri PC. La commune reverse l'intégralité du montant au propriétaire une fois la construction terminée.

Enseignement et formation

Durant l'été 2016, les travaux d'agrandissement d'une salle de classe ont été réalisés et le coût total est moins élevé que prévu. C'est pourquoi un montant de Fr. 6'000.00 est provisionné afin de permettre le renouvellement d'une partie du mobilier.

Les coûts de l'accueil extrascolaire sont intégrés dans ce chapitre pour un montant de Fr. 3'767.30. Jusqu'en 2015, ceux-là étaient imputés au chapitre des affaires sociales.

Santé et affaires sociales

Les coûts de ces deux chapitres, qui sont moins élevés que budgétisés, découlent des budgets cantonaux et régionaux. De plus, les coûts de l'accueil extrascolaire ne figurent plus dans ce chapitre, mais dans celui de l'enseignement et de la formation.

Transports et communications

Un montant de Fr. 2'000.00 a été provisionné pour des mesures liées à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ces mesures interviendront dans le courant 2017.

Correction des eaux et endiguements

Suite aux intempéries de mai 2016, des travaux urgents ont été réalisés le long des berges de « La Taouna », soit dans le secteur « Pian de la Fola » et dans le lit du ruisseau de « Plan Riond ». Ces travaux représentent un coût de Fr. 60'498.05 et ont été subventionnés par le canton, à hauteur de 66 %, soit pour un montant de Fr. 39'930.70. Ils ont été financés par des recettes courantes.

Forêts communales

Dans le cadre d'un programme d'intervention sur les communes de Bas-Intyamont et de Grandvillard, des subventions ont été octroyées. Elles ont permis de dégager un bénéfice d'environ Fr. 15'000.00. Il est inférieur au budget, car une partie des subventions concerne des travaux qui seront exécutés en 2017.

Énergie

Durant l'année 2016, divers travaux d'entretien ont été effectués à la centrale « CREG ». Ceux-là n'étaient pas connus lors de l'établissement du budget 2016. Le label « Naturemade » qui permet de percevoir un prix plus élevé au kWh, a également été renouvelé. Donc, la répartition du bénéfice entre la Commune de Grandvillard et le Groupe E est inférieure au budget.

Impôts

Le total des impôts perçus en 2016 s'élève à Fr. 2'428'980.15, soit une augmentation de Fr. 268'180.15 par rapport au budget. Cela s'explique par une estimation prudente lors de l'établissement du budget et par un rattrapage d'impôts des années antérieures à 2015.

Amortissements

Les amortissements obligatoires représentent un montant de Fr. 229'034.30 et les amortissements supplémentaires un montant de Fr. 318'507.15, c'est-à-dire Fr. 299'157.60 suite aux ventes de parcelles et Fr. 19'349.00 pour le chapitre « Protection des eaux ».

Réserves

Cette année, le conseil communal a dû opter pour la création de réserves liées à la réalisation de travaux d'entretien au cours des prochaines années.

Routes :	Fr. 260'000.00
Informatique :	Fr. 10'000.00
Bâtiment scolaire :	Fr. 20'000.00
Bâtiment administratif :	Fr. 150'000.00



Vous trouverez, ci-après, le compte détaillé des investissements de l'année 2016.

INVESTISSEMENTS 2016

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2016	Crédit voté	Charges 2016	Produits 2016	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
2	Administration scolaire, Grandvillard							
290.506.01	Participation à l'achat de véhicules	02.12.2015	25'200.00	25'200.00	24'105.35		24'105.35	
291.506.00	Achat bus scolaire	02.12.2015	63'000.00	63'000.00	63'250.00		63'250.00	
700	Approvisionnement en eau							
700.501.05	Plan des infrastructures eau potable PIEP	02.12.2015	15'000.00	15'000.00	15'660.00		15'660.00	
700.610.00	Taxe des raccordements					6'600.00		
710	Protection des eaux							
710.610.00	Taxes de raccordement					51'759.10		
760	Lutte contre la pollution de l'environnement							
760.500.00	Investigation des sites pollués	03.12.2014		26'000.00	9'662.00			30'490.60
810	Forêts communales							
810.506.00	Achat véhicule forestier	02.12.2015	35'000.00	35'000.00	36'300.00		35'400.00	
810.611.00	Participation de tiers					900.00		

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2016	Crédit voté	Charges 2016	Produits 2016	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
830	Tourisme							
830.501.00	Travaux de sécurisation de la grotte	02.12.2015	115'000.00	115'000.00	134'850.00		134'850.00	
830.611.00	Participation de tiers	02.12.2015	22'500.00	22'500.00		37'500.00	-37'500.00	
830.661.00	Subventions	02.12.2015	70'000.00	70'000.00		70'000.00	-70'000.00	
943	Chalets et alpages							
943.501.01	Réfection accès alpage des Tservettes + citerne Lévanchy	03.12.2014	90'000.00	90'000.00	59'690.55		85'027.80	
943.503.02	Réfection du chalet des Tservettes	03.12.2014	45'000.00	45'000.00	66'493.65		66'493.65	
943.611.00	Participation de tiers à réfection de chemin	03.12.2014	7'000.00	7'000.00		3'649.60	-3'649.60	
943.660.00	Subvention fédérale pour réfection chemin	03.12.2014	24'736.00	24'736.00		23'279.00	-23'279.00	
943.661.03	Subvention cantonale pour réfection chemin	03.12.2014	27'000.00	27'000.00		29'401.00	-42'401.00	
945	Divers – autres immeubles							
945.501.00	Aménagement zone à bâtir Saudillet	15.04.2015	500'000.00	500'000.00	565'972.40			612'046.40
945.503.02	Achat bâtiment			20'000.00	20'000.00		20'000.00	
945.600.00	Ventes de terrain à bâtir	15.04.2015	500'000.00	500'000.00		865'130.00		
	Totaux		236'964.00		995'983.95	1'088'218.70		
	Excédent de recettes				92'234.75			

IV.

Présentation du plan financier

En application des articles 86d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et 43c du règlement d'exécution du 28 décembre 1981, le conseil communal a l'obligation d'adopter un plan financier. Ce plan a été établi et transmis à la commission financière pour préavis.

Dans le cadre de la planification financière, il s'agit d'effectuer une projection, dans les cinq ans, des dépenses et des recettes, afin de déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés.

En vertu de l'article 10, al. 1, lit. r) LCo, l'assemblée communale prendra acte dudit plan financier et de ses mises à jour.

V.

Bouclage de conduites d'eau

- **Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine**
- **Chemin du Saudillet - Chemin de la Prairie**

L'assemblée communale du 7 décembre 2016 a décidé la réfection de tronçons de routes nommées ci-après :

- Route de la Gare : Fr. 14'300.00
- Chemin de la Prairie : Fr. 23'000.00

Pour se conformer aux exigences légales en matière d'approvisionnement en eau potable et aux directives qui en découlent, sur mandat de la commune, un bureau d'ingénieurs a établi un plan des infrastructures en eau potable – PIEP, lequel a été transmis récemment, pour examen préalable, au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Ce document prévoit un plan de mesures, dont le bouclage des conduites d'eau :

- Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine ;
- Chemin du Saudillet - Chemin de la Prairie.

Le bouclage a pour but d'améliorer la sécurité du réseau et le renouvellement de l'eau dans les conduites.

La réalisation de ces mesures implique la pose de conduites de liaison.

Le conseil proposera à l'assemblée d'enfouir les nouvelles conduites simultanément à la réfection des tronçons de routes.

Dès lors, ces travaux ont été estimés à :

- Fr. 28'000.00 : Route de la Gare, entre le Chemin des Lilas et la Rue de la Madeleine ;
- Fr. 47'000.00 : Chemin du Saudillet - Chemin de la Prairie.

Ces deux objets seront financés par les recettes courantes. Ils seront subventionnés, à raison de 15.75 %.



Daniel Raboud, syndic

VI.

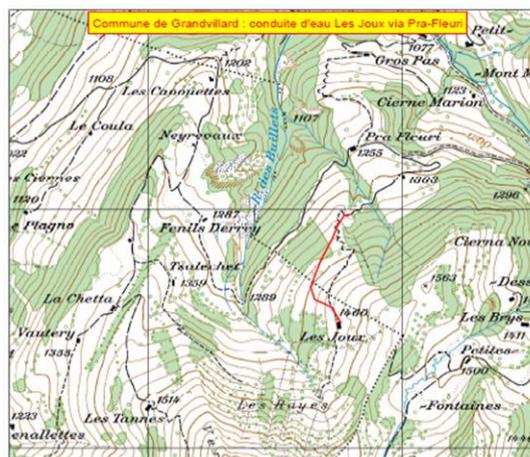
Alpage « Pra Fleuri » Modification du projet d'adduction d'eau, financement

Lors de l'assemblée communale du 7 décembre 2016, le conseil a présenté un projet de réfection du captage d'eau de « Pra Fleuri », du fond de l'étable, ainsi que d'aménagement d'une fosse à lisier. Ce projet a été budgétisé, à raison de **Fr. 116'000.00**, dont **Fr. 15'000.00** pour l'adduction d'eau ; il a été admis par vote au scrutin ouvert.

La partie relative à la réfection du captage d'eau prévoyait l'aménagement de deux chambres de décantation. Toutefois, l'eau restait prise en surface.

Lors des délibérations, un citoyen actif a formulé une proposition d'effectuer un branchement sur le réseau des « Joux » et de poser une conduite souterraine jusqu'à l'ancien captage de « Pra Fleuri ».

Cette proposition vise à assurer une alimentation en eau correspondant aux exigences légales en la matière et aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.



Avec la collaboration du personnel communal, le conseil a réexaminé cet élément du projet. Ses réflexions lui ont permis de proposer la réalisation suivante :

- a) fouille d'une longueur d'environ 700 mètres ;
- b) pose :
 - d'une chambre de captage et raccordement à la conduite existante des « Joux » ;
 - d'un regard de contrôle sur le tracé de la conduite ;
 - d'une citerne enterrée de 5'000 litres, située vers l'ancien captage de « Pra Fleuri » ;
 - d'un regard en amont de ladite citerne pour la mise en place d'un réducteur de pression ;
 - raccordement :
 - de la conduite des « Joux » à la citerne de « Pra Fleuri » ;
 - de la conduite d'eau existante de « Pra Fleuri ».

Au regard des offres reçues, l'adduction d'eau (fournitures et main-d'œuvre) est devisée à **Fr. 55'000.00**.

Compte tenu du montant de **Fr. 15'000.00** accepté par l'assemblée précitée, la modification du projet d'adduction d'eau engendrera une dépense supplémentaire de **Fr. 40'000.00**, laquelle sera également financée par prélèvement sur le compte : « Fonds des chalets ».

Ce projet sera subventionné à raison de **27 % de Fr. 40'000.00**, ce qui représente **Fr. 10'800.00**.

Jean-François Moura, vice-syndic

VII.

Nouvelles structures d'accueil pour nos enfants

Accueil extrascolaire

Suite au sondage réalisé durant l'automne dernier et afin de permettre aux parents de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, le conseil communal a le plaisir de vous informer qu'il est en discussion avec celui de Bas-Intyamou.

Les échanges ont pour objectif d'élaborer une convention qui réglera les rapports entre les deux communes, relatifs à la mise en place et au fonctionnement d'un accueil extrascolaire (AES).

Cette convention ne peut être signée par le conseil communal avant que l'assemblée n'adopte un règlement, ce que l'on vous propose de faire.

Si le règlement est adopté, les enfants de Grandvillard pourront bénéficier de la structure d'accueil de la Commune de Bas-Intyamou, à Estavannens, à partir du 24 août 2017.



Suzanne Cosandey, conseillère communale

Crèche



accueille les enfants dès la fin du congé de maternité jusqu'à l'âge de la scolarité. Elle est située dans la zone industrielle d'Enney, à l'intérieur de l'entreprise « Bultech Précision SA », et peut accueillir jusqu'à 42 enfants.

Le personnel éducatif assure un accueil de qualité, sécurisant et stimulant, en tenant compte des besoins de la collectivité. La vie de groupe, les jeux et les activités permettent à l'enfant de découvrir, d'explorer et d'exprimer sa créativité afin de favoriser son bon développement.

La direction et l'équipe éducative favorisent la communication et la collaboration avec les parents.

L'équipe éducative est ouverte à toute collaboration visant à apporter une aide ou un soutien aux parents et/ou aux enfants en difficulté momentanée. Pour ce faire, elle collabore volontiers avec les services médico-pédagogiques de la région.

L'infrastructure est ouverte du lundi au vendredi de 06h30 à 18h30.

Pour contact : ☎ 026 919 10 97.

Sarime Vial, directrice
Sonia Perroud, adjointe administrative

VIII.

Commissions communales



Commission financière

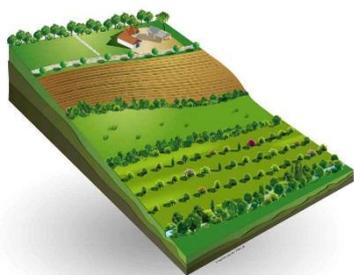
Président
Secrétaire
Membre

M. Thierry Sottas
Mme Mireille Baechler
M. Pierre Borcard

Commission du Feu

Conseiller communal, président
Conseiller communal, membre
Membres (hors conseil)

M. Antoine Castella
M. Alain Saudan
M. Marc Beaud
M. Samuel Currat



Commission d'aménagement et de l'énergie

Syndic, président
Conseiller communal, membre
Membres (hors conseil)

M. Daniel Raboud
M. Alain Saudan
Mme Marie-Claire Pharisa
M. Pascal Moënnat
M. Pierre Beaud
M. Patrice Gurtner

Commission des naturalisations

Conseillère communale,
présidente
Membres (hors conseil)

Mme Suzanne Cosandey
M. Raphaël Borcard
M. Célestin Chiari
M. Eric Delabays
Mme Estelle Gouraud



IX.

Une mutation majeure dans notre administration communale



Madame Marthe Brodard, secrétaire communale, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée au 31 octobre 2017. Avec son départ, une page de vie de notre Bureau communal se tourne.

A la suite d'une réorganisation de l'administration, Madame Brodard est engagée le 16 août 2005 et prend le poste de secrétaire communale à 100 % des mains de Madame Jeannette Beaud qui remettait sa fonction de secrétaire communale pour assumer exclusivement celle de caissière.

Lors de son engagement, le parcours professionnel et l'expérience de Madame Brodard correspondent, en tous points, au profil idéal d'une secrétaire communale. Durant plus de trente années, elle fut secrétaire et assistante dans des études d'avocats et de notaires, notamment pendant seize ans auprès de Maître Rémi Brodard, ancien Conseiller d'Etat. Elle est donc au bénéfice d'une expérience

dans les affaires administratives, comptables et juridiques, particulièrement dans l'établissement d'actes notariés, la gestion et le suivi de dossiers de tous genres, le contact avec les clients, la correspondance complexe...

Ayant la plume facile et sachant jongler avec les mots, Madame Brodard excelle en correspondance et dans la prise de procès-verbaux. Sous sa responsabilité, le bulletin d'information communal évolue ; sa propre griffe est identifiable. Aussi, elle fait partie des rares secrétaires qui maîtrisent et pratiquent encore la sténographie.

Dotée d'une facilité dans les contacts humains, elle met son interlocuteur à l'aise et s'adapte à toutes les situations.

Elle s'est aussi très vite acclimatée et s'est montrée coopérative aux divers changements, notamment de :

- trois syndicats, dont un syndicat, avec chacun/e son caractère et sa manière d'aborder et de régler les dossiers ;
- douze conseillers communaux avec leurs spécificités ;
- trois nouvelles collègues de travail, en formant un team répondant aux critères d'un service public de qualité ;
- l'évolution informatique, y compris la maintenance du site internet communal.

C'est avec compétence, professionnalisme et grande discrétion que Madame Brodard s'acquitte des nombreuses tâches variées, parfois complexes d'une administration communale.

Pour l'excellent travail accompli et pour sa grande disponibilité, le conseil communal, les collaboratrices et les collaborateurs communaux, la population grandvillardine vous adressent, chère Madame Brodard, leur gratitude et leur reconnaissance sincères.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'activité et, d'ores et déjà, une excellente retraite bien méritée.

Que la Commune de Grandvillard reste longtemps gravée dans votre cœur !

Daniel Raboud, syndic

X.

Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, du 23 novembre 2005 : « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau* ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

- **Dureté totale de l'eau**

La dureté totale de l'eau est de 22.1 degrés français.

- **Teneur en nitrate**

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- **Provenance de l'eau**

Source des Marais, Grandvillard.

- **Traitement**

L'eau n'est pas traitée.



Le fontainier, **Monsieur Alex Beaud**, se tient à disposition pour tout problème ou constatation concernant la qualité de l'eau. Vous pouvez l'atteindre au **numéro 079 435 11 50**.

Le conseil communal

XI.

Rubrique « énergie »

Economisez de l'eau et de l'argent!

Avec une mesure très simple – la pose de brise-jets sur les robinets et les douches – il est possible de réaliser des économies. Tout un chacun peut le faire.

Le Parc naturel régional Gruyère – Pays d'Enhaut lance en 2017 différentes actions d'économie d'énergie. L'une d'entre elles concerne le chauffage de l'eau. Avec une mesure très simple – la pose de brise-jets sur les robinets et les douches – il est possible de réaliser des économies d'énergie et financières, sans perte de confort.



Pour un ménage de quatre personnes, la simple pose de brise-jets permet une économie annuelle de près de 20'000 litres d'eau chaude, soit 132 litres de mazout ou encore 0,35 tonne CO₂ (équivalent à conduire une voiture sur 2'700 km avec 130 g CO₂/km). Cela signifie plus de 200 francs d'économie sur les factures d'eau et d'énergie. Pour un hôtel ou un EMS, les économies sont d'autant plus substantielles...

L'action promue par le Parc, financée par la fondation Klik, et le programme de compensation climatique « MyClimate », permettront la distribution gratuite de réducteurs de débit (brise-jets). Elle concerne les locatifs, les hôtels, les colonies et les EMS, ayant au moins une vingtaine de robinets et chauffant l'eau aux énergies fossiles : <https://www.ecolive.ch/eau-chaude/>.

Pour les ménages et pour ceux qui chauffent déjà leur eau au solaire ou au bois, de telles mesures d'économie d'eau font également sens, même s'ils ne bénéficient pas de ce programme. Il existe aussi des promotions accessibles à tous, telle que l'offre *Pommeaux de douche qui économise l'eau chaude* : <http://www.citedelenergie.ch/fr/communication/produits/>.

De plus, plein de bons gestes permettent également de faire diminuer sa consommation d'eau et d'énergie : <https://www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/eau-chaude>.

Source : PNR Gruyère Pays-d'Enhaut

Le conseil communal

XII.

Incendie à Villars-sous-Mont 16 janvier 2017

Le récit du chef d'intervention

Il est 18h41, lorsque nous recevons le message d'alarme suivant : "CEA6 Feu – dans/proche bâtiment – VILLARS-SOUS-MONT – Chemin de la Chapelle 2".

A 18h50, départ du local des pompiers, avec six hommes, dont quatre porteurs d'appareils de protection respiratoire. En chemin, la lueur provenant de Villars-sous-Mont, nous donne déjà une idée de l'ampleur du sinistre. Arrivés sur place à 18h52, un troisième bâtiment est déjà la proie des flammes.



Pendant qu'une équipe s'affaire à déployer les premières conduites, je fais une rapide reconnaissance et me renseigne auprès des voisins pour savoir si tout le monde a eu le temps de sortir. Entretemps, la totalité des sapeurs-pompiers de Bas et de Haut-Intyamont a été mobilisée et un balai incessant de véhicules amènent du matériel et des hommes des deux côtés du village, coupé en deux.



Aidés des centres de renfort de Bulle, Fribourg et Château-d'Oex, ainsi que du véhicule tonne-pompe du CSPi Grevîre, notre première mission est de protéger les maisons voisines. Avec un débit d'environ 6'000 litres/minute, nous avons dû organiser des transports d'eau pour renforcer le réseau d'hydrantes (un depuis le Ruisseau des Pra, un second depuis une hydrante à Neirivue et un troisième depuis la Sarine, Gravière JPF).

Au plus fort de l'action, plus d'une centaine de pompiers œuvraient pour contenir le feu à l'intérieur de l'îlot de maisons contiguës, dans des conditions météorologiques extrêmement rudes.

Le feu était sous contrôle vers minuit. Dès lors, les pompiers de la vallée ont pu rentrer chez eux, relayés par des hommes venant de tout le canton pour effectuer la surveillance durant la nuit.

A 07h00, le mardi matin, une dizaine de pompiers, lesquels étaient intervenus la veille, reprenaient du service pour continuer la surveillance et commencer à ranger (dégeler) le matériel.

L'intervention s'est terminée le mercredi à 15h00 - matériel contrôlé et opérationnel.

Les autorités préfectorales et communales ont apporté un solide appui et coordonné les interventions.

Je tiens à remercier les sapeurs des corps de Haut-Intyamou, Grevîre, Bulle, Fribourg, Château-d'Oex, La Sionge, MAEC (Marsens-Echarlens), Givisiez, Villars-sur-Glâne, Glâne-Est, Glâne-Sud, Sarine-Ouest et Le Flon Saint-Martin, ainsi que la cellule de commandement cantonal "Berthold" pour leur collaboration et leur aide durant cette intervention.

Je tiens à féliciter les membres du CSPi Bas-Intyamou pour la qualité de leur travail et leur professionnalisme.

Durant les nombreuses heures qu'a duré cet incendie, nous avons pu compter sur une parfaite collaboration de la Police cantonale qui s'est, entre autres, occupée de mettre en place une déviation par le Col du Jaun et par Aigle (130 km pour faire Enney-Neirivue).

Je tiens à remercier les ambulanciers qui ont effectué une centaine de contrôles médicaux des sapeurs ; la Protection civile ; elle a géré la subsistance et la circulation par le « Buth » ; le Home de la Vallée de l'Intyamou, lequel a mis des locaux et des services à disposition, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin au bon déroulement de l'intervention.



Cap. Marc Beaud
Commandant du CSPi Bas-Intyamou
Chef d'intervention

XIII.

Journée récréative pour les aînés



Comme annoncé lors du repas des aînés organisé par le Groupement des Dames de Grandvillard, le conseil communal a prévu un montant au budget afin d'organiser une journée avec les aînés. Celle-là aura lieu durant l'été.

Madame Suzanne Cosandey, conseillère communale, en est responsable, mais elle ne veut pas la mettre sur pied, seule, ceci afin de répondre le mieux possible aux envies et aux possibilités des participants. Aussi, elle désire former une équipe de quelques personnes intéressées et préparer cette journée pour les seniors, AVEC les seniors.

Si vous êtes intéressés ou si vous voulez lui faire part de vos idées, vous pouvez la contacter au no : 026 928 13 74, le soir.

Merci d'avance pour votre intérêt qui permettra de préparer une journée de convivialité riche en découvertes, en échanges chaleureux et en souvenirs.



Le covoiturage

Rendez vos trajets quotidiens plus conviviaux et ménagez l'environnement en pratiquant le



Pour de plus amples informations, consultez le site internet : www.frimobility.ch



XIV.

Réduction des primes d'assurance-maladie Mémento (valable dès le 1er janvier 2017)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2017, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf/ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 58'400.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 72'400.--
2 enfants à charge	Fr. 71'400.--	Fr. 86'400.--
3 enfants à charge	Fr. 85'400.--	Fr. 100'400.--
4 enfants à charge	Fr. 99'400.--	Fr. 114'400.--
5 enfants à charge	Fr. 113'400.--	Fr. 128'400.--
6 enfants à charge	Fr. 127'400.--	Fr. 142'400.--

2. Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg (code 4.910) de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x - 2 ans), auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable salarié ou rentier :
 - les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210)
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)
- b) pour le contribuable indépendant :
 - les primes caisse-maladie et accidents (code 4.110)
 - les autres primes et cotisations (code 4.120)
 - le rachat d'années d'assurance (2^{ème} pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.140)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210)
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310)
 - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

XV.

Le coin des sociétés



Tirs obligatoires 2017

au Stand de Grandvillard :

le samedi 22 avril 2017 – 13h30 – 16h30

le samedi 17 juin 2017 – 13h30 – 16h30

Attention : Fermeture du bureau (pour la remise des feuilles) **30 minutes avant la fin des tirs.**

Chaque tireur se munira de **ses livrets de performances et de service, de ses PAMIR, d'une pièce d'identité, de son arme avec trousse de nettoyage ainsi que des adresses autocollantes reçues par la poste.**

Remarques : Les militaires licenciés de l'armée en 2017 ne sont pas astreints au tir cette année-là.

Licenciements en 2017 : sdt et sof 1983, ainsi que 1984 à 1987 qui ont rempli leurs obligations militaires. Ceux qui accomplissent leurs obligations durant le deuxième semestre ne seront libérés que l'année suivante, ils sont donc astreints au tir 2017.

Le militaire qui désire garder son arme doit effectuer au moins deux programmes fédéraux (tirs obligatoires ou tir en campagne) durant les trois dernières années. Ceux-là doivent être inscrits dans le livret de performances.

Le Tir en campagne 2017 aura lieu à Corbières les 9, 10 et 11 juin 2017.

(Entraînements possibles au Stand de Grandvillard le jeudi et le samedi de la semaine précédente.)



Société de Développement de l'Intyamou SDI

Buts de la Société de Développement de l'Intyamou

La sauvegarde, la représentation, la mise en valeur et le développement des activités touristiques de la vallée.



Tâches de la Société de Développement de l'Intyamou

- L'accueil, l'information et l'assistance touristiques
- La mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de la région
- L'encouragement, la création et l'entretien d'équipements favorisant l'essor touristique et l'agrément du séjour des hôtes
- L'organisation de l'animation d'intérêt touristique
- La participation à la promotion touristique entreprise au plan régional, voire cantonal
- La perception des taxes de séjour (restitution de la Gruyère Tourisme)

Activités de la Société de Développement de l'Intyamou

La société de développement a vu le jour en décembre 2001, sous les directives de l'Union Fribourgeoise du Tourisme. Celle-là souhaite regrouper la redistribution des taxes de séjour vers un organe identitaire. La SDI constitue cette identité, avec les 8 sociétés d'intérêts villageois de la vallée. Elle a créé et développé quelques beaux projets touristiques, poursuivant l'esprit du tourisme régional :

- Le sentier des Comtes, sur la rive gauche, de Montbovon à Gruyères
- Le sentier des Poyas, sur la rive droite, d'Estavannens à Lessoc
- Faune et Flore, randonnée sur les hauts d'Allières
- Balade gourmande, édition tous les 2 ans
- Concert de Noël
- Signalisation et balisage des sentiers officiels
- Participation aux activités touristiques villageoises
- Projets de signalisation de la vallée



Information

sdintyamou@gmail.com

www.la-gruyere.ch/intyamou

Marché des Artisans Grandvillard

Samedi 27 mai
de 9h à 17h

Animations :
Schwytzoise et Sonneurs de cloches



Les compagnons sonneurs de
Vuisternens-devant-Romont



Schwyzerörgeli
Grossformation Senseland



CONCERT ANNUEL DU CHOEUR D'ENFANTS « LES ZYGOMATIQUES »

Samedi 24 juin 2017
Eglise de Grandvillard, à 20h00

Direction : Véronique Wezranowska

ENTREE LIBRE



L'hiver touche à sa fin et le printemps va nous offrir ses plus beaux atours. Le temps va s'arrêter à Grandvillard lors des prochaines 35^{èmes} fêtes des Musiques Gruériennes du 18 au 21 mai 2017.

Nous invitons tout un chacun à prendre part à cette manifestation qui a eu lieu, pour la dernière fois, il y a 65 ans, soit le 4 mai 1952.

Faites de cette fête **votre fête**, par votre participation aux préparatifs, en tant que bénévoles, et par les décorations festives de vos maisons !

Grandvillard 2017 propose le programme suivant :

Judi 18 mai

- 18h00 Ouverture de la place de fête – Petite restauration et Bar
- 20h00 Gigantesque loto avec Fr. 23'000.00 de lots
- 22h30 – 00h00 Petite restauration - Bar

Vendredi 19 mai - Jeunesse

- 16h00 Ouverture des festivités
- 18h00 – 20h00 **Concours** à l'église devant le jury
- 18h00 – 20h00 Apéro dinatoire – VIP – sponsors et entreprises
- 20h30 – 22h00 **Concert « Musique d'Avenir »**
Inédit – Plus de **220 cadets gruériens sur scène**, présenté et animé par M. Pierre Miserez - Entrée gratuite – collecte
- 22h00 – 03h00 Animation – Cantine – Orchestre – Bars

Samedi 20 mai - Rétro

- 08h30 **Concours** à l'église devant le jury
- 10h00 – 19h00 Animations sur la place de fête
"Dixieland Bull's Band"
Rencontre des ressortissants – repas sur inscription
Exposition photos – véhicules anciens
- 11h00 – 19h00 Animation en cantine par les fanfares
- 20h00 – 22h00 **Concert « Euphonia et Brass Band 43 »**
Une soirée musicale haute en couleurs ! – Entrée gratuite – Collecte
- 22h00 – 03h00 Animation – Cantine – Orchestre – Bars
- Bars à vins/bières – animé par "Dixieland Bull's Band"

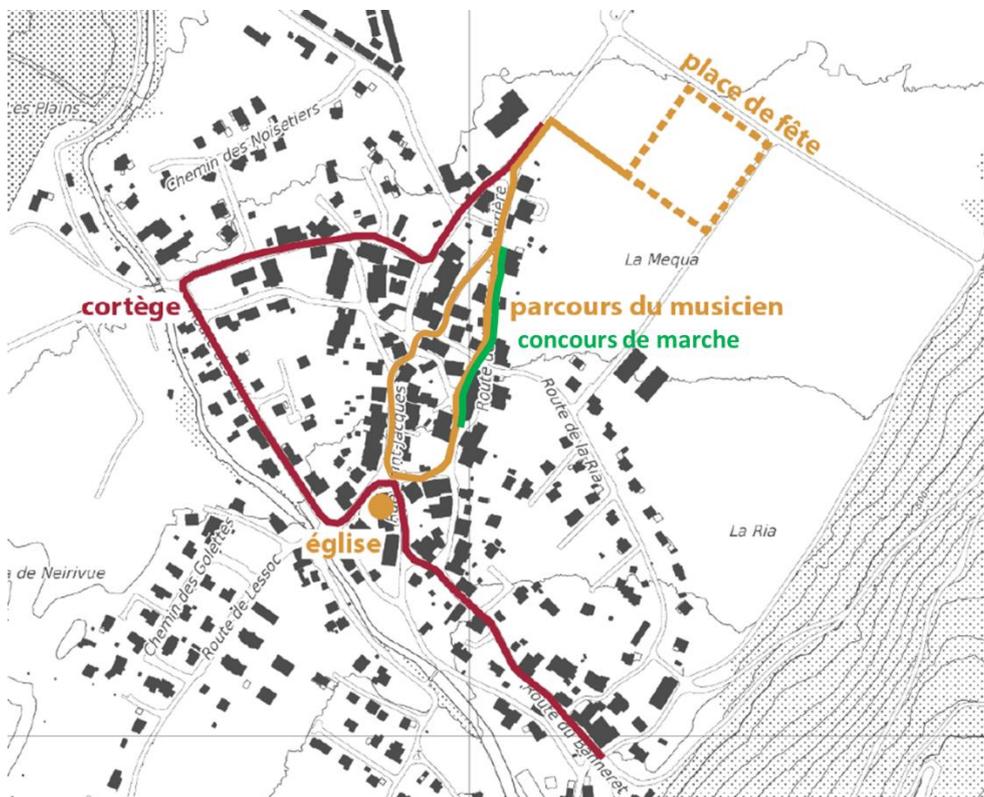
Dimanche 21 mai – Journée officielle

- 08h45 – 11h15 **Concours de marche**
- 08h45 – 11h15 Place de fête animée par "Dixieland Bull's Band"
- 11h00 – 13h30 Partie officielle
Animation en cantine par les fanfares
- 14h30 – 16h30 **Cortège – Les coulisses du temps**
Entrée gratuite – collecte
- 17h00 – 18h00 Proclamation des résultats – remise des prix souvenir
Animation par les sociétés de musique
- 18h00 – 23h00 Animation – Cantine – Orchestre – Bars
- 23h00 Clôture de la fête

Toutes les informations et inscriptions se trouvent sur le site internet www.grandvillard2017.ch

Les musiciens et les spectateurs emprunteront les parcours mentionnés sur le plan ci-dessous.

Le tronçon du concours de marche sera fermé à la circulation le dimanche matin dès 8h00, ainsi que le parcours du cortège le dimanche après-midi, de 13h00 à 16h30.



Nous vous remercions déjà de votre accueil, participation, décoration et aide afin de rendre cette fête inoubliable, non seulement à Grandvillard, mais aussi dans toute une région.

Au nom du comité d'organisation
Luc Grandjean



XVI. Divers

Transports publics - Cartes journalières

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamont, à Villars-sous-Mont.**

Le prix est fixé à **Fr. 43.00** par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.



Réservation :

par téléphone, tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45 au **026 928 44 45**.

Vous pouvez accéder au Portail AG-Flexi par le lien suivant : <http://www.sugarcube.ch/agflexi>

Ce lien figure sur le site internet de la commune sous l'onglet : « Services » - « Transports Publics »

Vacances d'été – fermeture du Bureau communal



Les vacances du conseil communal et de l'administration sont fixées :

du lundi 31 juillet au lundi 14 août 2017 inclus.

Cartes d'identité et autorisations de sortie du territoire des enfants mineurs



Pour l'établissement des cartes d'identité et des attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs, nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le jeudi 27 juillet 2017.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au Service de la population et des migrants, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11.

Mots croisés

Règles du jeu

Le nom-mystère, accompagné de votre nom et de votre adresse postale, doit être envoyé avec la mention "Mots croisés - Journée de la forêt" par e-mail à info@wald.ch. Ou sur carte postale à ForêtSuisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure, **jusqu'au 31 mai 2017**. La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2017.

Il y a à gagner

- 1er prix: 500 francs en chèques REKA
 2e prix: un bon d'achat de 100 francs du **ForêtShop** de ForêtSuisse
 3e – 5e prix: un couteau «Forester» Victorinox
 6e – 10e prix: Le livre "Guide des curieux en forêt" (300 questions et réponses sur les forêts, les arbres et les animaux)



HORIZONTALEMENT : 1. Ça reste le meilleur endroit pour faire le cornichon. Jusqu'à la limite du possible. **Elle fait, à la chaîne, le boulot du forestier-bûcheron.** 2. Bonne comme la romaine. **Porte trompe et chabraque en forêt de Malaisie.** Enlèvement des ordures. 3. **Joueurs de trusquin qui, même en Suisse, sont parfois de marine.** **Travaille à la pièce, peut-être en bois.** Dans la gamme. 4. Pas cher du tout. Petit caillou sur l'eau. Son père nasille et sa mère cancan. 5. Traîne de façon louche. Se froisse encore plus d'heur en heurt. Indicateur de position dans tous les sens. 6. **Crier comme un ongulé.** Pour montrer. Jouit d'une drôle de situation. 7. Crue, salée et assez légère. Une façon de dépasser l'adversaire. Monnaie de Suède. De carpe, il se passe de perche. 8. Ne réclamant pas son reste. Finalement, a-t-elle vu la rose ? 9. Présentée en femme modèle. Si ça chauffe, il finira par déborder. Une flûte à campagne. Sylvestre au dernier jour. 10. Existes. **Il est dans les bois comme chez lui.** A fleur bleue. Annonce une date. 11. **Aident à garder les pieds en terre.** Garder le contact en permanence. **En bois, elle n'est pas de multiplication.**

VERTICALEMENT : **A. Abattre, façonner, débiter et, parfois, fendre le cœur.** **B.** Pour rigoler. Ne se pique que rarement au jeu. La bannière étoilée dans tous ses États. **C. Espace pour le recrû.** **D.** Coule en Suisse. **Lisière. Taxus la tête en bas.** **E.** Du gras. Spécialiste de la roue arrière. **F.** A fait du mal aux veillées au coin du feu. Envoyer un éclat dans l'œil. **G.** Vieille mesure. Note. Panneaux de papier. **H.** Découpée pour un plat de côtes. **Fournisseur d'énergie, qui plus est, renouvelable.** **I.** Raccourci. **J.** Enlevé. Ville réputée pour son Pain. **K.** Laisse présager des explications. Permet d'en rajouter. **L.** Lettres de bas de page. Auteur d'un travail qualifié. **M. Paresse dans les branches.** **N.** Elle a tissé des liens avec un fils. Avance prévue dans le règlement. **O. Maison où on fait la planche.** **P. Il envoie des meules faire du foin en forêt.** Sur le même rang. **Q. Travailler pour la peau à l'extrait d'écorces.** Très sombre quand elle est mal lunée. **R.** Elle se tirait dès qu'il fallait se battre. Suppose une certaine égalité. S'accompagne d'un air buté. **S.** La clé des chants. Un seul d'entre eux abattrait déjà un travail considérable. **T.** Solide assise de bâtisseur. Nom commun attestant du refus de nommer les noms propres. **U. Il est à souhaiter qu'en dépit de son titre, il travaille du bois suisse.** Nouvellement arrivé.